

Compte-rendu du CTL du 08 novembre 2021.

Le chamboule tout à l'œuvre !

Le 10 novembre 2021 s'est tenu en première convocation un comité technique local. Il avait comme ordre du jour : le déploiement de la plateforme interministérielle VoxUsagers à la DRFIP 75 ; l'aménagement du site de Réaumur et le bilan des entretiens professionnels 2021.

Autorisation d'absence exceptionnelle : Avant de passer aux points de l'ordre du jour, les organisations syndicales présentes (Solidaires, CGT et FO) ont demandé au président du CTL (DRFIP) d'accorder à l'ensemble des agentes et agents du 18^e arrondissement (y compris les télétravailleuses et télétravailleurs) des SIE, PCE et PCR, une autorisation d'absence exceptionnelle (comme cela est d'usage à la DRFIP) le jour de leur déménagement vers le 19^e arrondissement. Après quelques échanges, le président du CTL a fini par accéder positivement à notre demande. Un message sera envoyé aux responsables de services qui avaient imposé un jour de télétravail le jour du déménagement.

Délocalisation de nos missions : Nous avons profité de ce premier échange pour de nouveau questionner la direction sur les délocalisations de nos missions. En effet, la suppression de 386 emplois a été annoncée pour les années à venir au titre des seules délocalisations sans que nous connaissions à ce jour quelles missions précises seront concernées. Interpellé, lors de la grève du 9 juillet dernier, le DRFIP de Paris nous avait indiqué qu'il fournirait cette information en septembre. Mais une fois encore, la Direction Générale ne semble pas pressée de communiquer ses projets qui auront pourtant des conséquences professionnelles et personnelles pour un certain nombre de collègues. Concernant le prochain volet de suppressions d'emplois 2022, la direction nous a informé que leur volumétrie devrait être du même ordre qu'en 2021. Pour rappel, au 1^{er} septembre 2021, nous avons subi 225 nouvelles suppressions d'emplois.

Le déploiement de Vox usagers à la DRFIP 75

Sous prétexte d'améliorer les services publics le gouvernement en 2019 a lancé une plateforme interministérielle Voxusagers où les usagers sont invités à raconter leurs histoires c'est-à-dire leurs expériences vécues dans leur relation avec les services publics.

A la DGFIP, après avoir été expérimentée dans le Gard et l'Hérault, cette plateforme sera déployée dans les semaines qui viennent dans les SIP de la DRFIP 75 avant d'être étendue à d'autres missions ultérieurement.

Nous sommes pourtant habitué-e-s aux décisions gouvernementales incongrues mais celle-ci vaut son pesant d'or. En effet, pour faire feindre de se préoccuper aux attentes des usagères et usagers, le gouvernement a donc développé une plateforme pour qu'ils et qu'elles racontent « leur histoire » anonymement afin d'améliorer notre service public.

Si nous regardons de près les premières « histoires » concernant notre administration, nous nous apercevons que ce ne sont que des récriminations contre les politiques nationales de la DGFIP (horaires d'ouverture de nos services ; manque d'effectifs ; paiement chez les buralistes...).



Pour **Solidaires Finances Publiques**, il est hors de question que les agentes et les agents des Finances publiques via les réponses apportées aux usagers, se transforment en VRP des politiques qui détruisent notre service public.

Cette plateforme ne sera sans doute qu'un nouveau gadget de communication pour le gouvernement mais ce gadget ouvre la voie à toutes les dérives et tous les excès déjà constatés sur certains réseaux sociaux . **En effet, comment être certain.es que ces « histoires » ne seront pas des éléments à charge contre des collègues ou un service ?** Comment éviter que cet outil ne serve de défouloir à tout ce que l'anonymat autorisera comme plus sombre expression d'un mécontentement mal ciblé ou personifié ? L'intervention d'un modérateur qui ne censurera que les propos les plus injurieux ou les reformulera n'est pas de nature à nous rassurer véritablement.

Nous ignorons également tout du stockage (durée, etc.) des messages qui seront publiés sur Voxusagers ce qui pose de véritables problème en termes de libertés publiques.

La direction parisienne suite à nos questions va donc interroger la DG et devant nos inquiétudes nous promet d'ici 6 mois de faire un bilan précis de ce déploiement sur Paris. Nous saurons le lui rappeler.

L'aménagement du site de Réaumur.

Avec un Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui va se traduire par la disparition de 12 de nos sites parisiens, les grands travaux et le jeu de chaises musicales s'accroissent sur Paris. En effet, d'ici 2023 le site de la rue de la Banque et celui de Michel Le Comte vont disparaître. C'est aussi en 2023 que sera créé le Service Commun de la Recette. Cela va donc entraîner à la fois de nombreuses fusions de services et de nombreux déménagements dans les années à venir. Le projet d'aménagement et de travaux de Réaumur n'est donc qu'une des premières déclinaisons du NRP et concernera tous les étages (à l'exception du 1^{er}) et tous les services du site. **Solidaires Finances Publiques** regrette une nouvelle fois que la direction présente un projet qui ne permet pas d'avoir une vision complète de l'aménagement de Réaumur sur le moyen terme et ne permet en aucun cas aux 515 collègues concerné-e-s de se projeter. Nous ne sommes guère surpris de cela puisque cette stratégie est adoptée par notre direction depuis plus de 2 ans désormais. Pour accueillir le Service du Pôle Gestion Publique d'État et le Service Local du Domaine qui arriveront en plusieurs vagues en 2022 et situés aujourd'hui

à Notre Dame des Victoires, les premiers grands travaux commenceront fin novembre pour se terminer fin avril 2022 (s'il n'y a pas de retards évidemment). Notons que la direction fait le choix de mettre en place des grands « open-space » (certains dépassant les 200m²) sans aucune étude de pénibilité sonore même si elle propose (à la demande des agentes et des agents) ici et là des cloisons ! Alors que la direction, nous assure qu'elle a consulté les agentes et les agents concerné.es, **Solidaires Finances Publiques** s'étonne du peu de retranscriptions des demandes ou des questions des collègues dans les

documents transmis. Y aurait-il une fois encore de la part de la DRFIP 75 une confusion entre informer et consulter ?

Concernant la création du Service Commun de la Recette en 2023, service qui sera installé à la porte d'Ivry dans les locaux de la Ville de Paris rue Bédier. Même si ce point n'était pas à l'ordre du jour de ce CTL, **Solidaires Finances Publiques** a souhaité l'évoquer puisque l'inquiétude commence à croître chez les collègues.



La direction nous a donc répondu sur ce point que même si le périmètre précis de ce nouveau service n'était pas encore totalement finalisé, l'intégralité de la sphère recette située aujourd'hui sur Réaumur déménagera rue Bédier sous prétexte de maintenir une unité fonctionnelle du service. Concernant le périmètre du futur Service Commun de la Recette, à ce jour, nous savons que le service du contentieux ne sera pas intégré à ce nouveau service (mais déménagera bien à Bédier). Concernant les régies rien n'est encore arrêté, mais là aussi les collègues affectés à ces missions déménageront à Bédier.

➔ *Nous rappelons donc aux collègues concerné.es (sphère recette) que désormais il n'existe plus qu'une seule résidence administrative pour tout Paris. Il sera donc obligatoire de « suivre » la mission sauf si votre délai de séjour vous permet de faire soit une mutation nationale pour changer de département (décembre 2021 janvier 2022) soit une mutation locale (avril-mai 2022).*

Concernant le Service Liaison Rémunération (SLR) : Lors des échanges en séance, nous avons appris qu'il y aura très bientôt de nouveaux transferts d'assignations (quand et lesquels ? La direction n'a divulgué aucune information précise). Le dépeçage de nos missions continue donc !

Bilan de la campagne d'évaluation 2021.

Nous nous étions félicités de la note de cadrage des services RH qui préconisait que chaque évaluateur et évaluatrice fasse preuve d'une neutralité bienveillante compte tenu des circonstances particulières de la période. Si cette note a été dans la majorité des cas bien suivie, il reste à déplorer que certain.es évaluateurs et évaluatrices aient totalement pris leurs aises avec celle-ci au point de dénaturer et de dégrader considérablement certaines évaluations. La direction nous a indiqué en avoir conscience et c'est pour cela qu'elle allait rencontrer certain.es responsables de services. La situation sanitaire ayant continué d'impacter l'année 2021, ces directives de bienveillance seront reconduites dans la note de cadrage 2022. Espérons que cette fois, les consignes seront appliquées par l'ensemble des évaluateurs et évaluatrices.

Comme les années précédentes, nous déplorons que la procédure de recours soit trop lourde et chronophage. Le stade du recours hiérarchique décourage bon nombre de collègues de poursuivre jusqu'à l'étape suivante du recours devant la CAP Locale comme nous avons pu le constater en particulier chez les cadres C. Une fois encore, nous déplorons le nombre très faible de recours devant les 3 CAPL marquant ainsi une méconnaissance de beaucoup de collègues sur les conséquences du Compte-Rendu d'Évaluation Professionnelle (CREP) sur le déroulement de carrière (Liste d'aptitude et tableau d'avancement).

Liste d'aptitude / Tableau d'avancement : Concernant le CREP, nous avons attiré l'attention de la Direction sur la pratique qui consiste communément à faire régresser la croix de la rubrique « Connaissances Professionnelles » des collègues ayant changé de sphère d'activité (suite à mutation notamment). Cette pratique vécue comme une « double peine » s'avère tout particulièrement problématique pour les collègues contraints d'effectuer une mutation suite à la délocalisation d'un service ou d'une mission. En effet cette dégradation mécanique du profil croix peut ainsi leur interdire ou leur retarder toute évolution par liste d'aptitude ou tableau d'avancement.



Questions diverses :

1 Crise sanitaire : Compte tenu de la reprise de la pandémie, nous avons demandé à la direction de nous fournir un état des lieux hebdomadaire la situation précise sur Paris (nombre de cas, nombre

d'ASA, nombre de quatorzaine...). Par ailleurs, nous avons obtenu l'assurance que les ASA exceptionnelles pour se faire vacciner quel que soit le nombre de doses, continuent d'être accordées. Un message sera envoyé aux responsables de service pour le rappeler.

2: Flicage des télétravailleuses et télétravailleurs : Cela fait deux fois que nous alertons la direction sur le « flicage » quotidien et discriminant dont fait l'objet certain.es télétravailleurs et télétravailleuses notamment dans un SIP de l'est parisien mais à priori le chef de pôle considère que cette situation est « normale ». Normal de demander quotidiennement aux collègues le nombre de messages Balfus et E-contact ? Normal de demander le nombre d'appel APRDV passés ? Normal de demander le nombre de lignes traitées sur des listes qui figurent sur le réseau commun du SIP ? Normal de demander tout cela et bien plus encore aux seul.es télétravailleuses et télétravailleurs ? ...**Non pour nous toutes ces informations peuvent être extraites par la responsable via les applicatifs ! Ce qui est anormal c'est de soupçonner que les télétravailleuses et télétravailleurs ne travaillent pas ou travaillent moins! Et à priori c'est ce que pense cette responsable de service ! Honteux !**

3: Indemnités Télétravail : Confirmation de la direction parisienne que les indemnités télétravail seront versés d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2022.

4 : Scannage des 2042 : Un problème juridique avait empêché que les 2042 scannées ne retombent dans nos applicatifs. A priori cela est désormais réglé.

5 : Participation de l'employeur à la complémentaire santé : à ce jour la direction n'a reçu aucune consigne.

6 : Journée contre les violences sexistes et sexuelles du 25 novembre : Nous demandons pour cette occasion que la référente contre les violences sexistes et sexuelles de la DRFIP 75 soit présentée sur Ulysse Paris (contact, missions).

